



Mariage d'une française à l'étranger (reformulation)

Par **Samira Ben**, le 11/07/2018 à 13:23

Bonjour , voilà je suis française d'origine algérienne, je me suis mariée en 2013 en France avec un algérien et j'ai divorcée en 2015 en France. Le divorce à été prononcé en France. Mon ex mari algérien n'a pas voulu faire l'exequatur du jugement français auprès des instances algériennes par conséquent j'ai décidé d'engager moi même la procédure d'exequatur en Algérie. J'ai donc obtenu le jugement du tribunal d'Alger. Je vais me remarier en août en Algérie , le mariage se fera officiellement en mairie a priori sans problème. A mon retour en France, je devrai faire la transcription du mariage au bureau des transcriptions pour le Maghreb à Nantes. Mon inquiétude est que mon ex mari algérien n'a fait aucune démarche pour enregistrer son divorce ni à la mairie du lieu de notre mariage ni ailleurs. Mon état civil est en règle, je suis enregistrée comme étant divorcée mais j'ai peur que mon dossier resté bloqué à Nantes à cause de cela. Pouvez-vous me renseigner svp